

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ILLE-ET-VILAINE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers de l'Ille-et-Vilaine est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2021, les dossiers de surendettement déposés en Ille-et-Vilaine s'élèvent à 1.619 soit une hausse de 7,4% par rapport à l'année 2020. Cette hausse doit être relativisée car l'année 2020 s'était caractérisée par une diminution significative des dépôts (1.507 contre 1.906 en 2019) suite à l'impact très sensible des premiers mois de la crise sanitaire. Cette progression des dépôts entre 2020 et 2021 est également observée en Bretagne mais dans une moindre proportion (+1,5% : 4.886 dépôts contre 4.813 en 2020). Au niveau national, la hausse apparaît sensiblement plus élevée, à 11,2% (120.968 dépôts contre 108.748 en 2020).

La comparaison de l'année 2021 avec l'année 2019, année non impactée par la crise sanitaire, confirme la tendance baissière observée avant 2020. Le flux de dépôts 2021, comparé à 2019, ressort en effet en forte baisse, à -15,1% en Ille-et-Vilaine, -21,2% en Bretagne et -15,5% en France.

L'évolution à la baisse des dépôts de dossiers constatée depuis plusieurs années s'explique en partie par la baisse du chômage, des taux d'intérêts bas (qui ont permis de rendre solvables des emprunteurs et ont facilité les renégociations de dettes), et par le choix de la commission de privilégier les mesures de rétablissement personnel (RP) permettant d'éviter de futurs redépôts. La forte contraction de 2020 et la reprise modérée de 2021 peuvent être liés à la baisse de la consommation (hausse de l'épargne) et aux politiques de soutien de l'économie permettant le maintien du pouvoir d'achat des ménages.

La part de redépôts reste toutefois significative avec 47,9 % des dossiers déposés, contre 46,5% en 2020 et 44,9% en 2019. Elle concerne des familles aux revenus à la fois faibles et instables. La part de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances continue de diminuer depuis 2019 (20,2%) puisqu'elle s'établit à 16,7% en 2021.

Recevabilité et orientation

En 2021, 1.575 dossiers ont été déclarés recevables par la commission dont 6,7% concernaient des dossiers avec résidence principale.

La part des dossiers déclarés irrecevables par la commission a diminué sur un an. Ils représentent 3% des dossiers en 2021 contre 3,5% en 2020, soit 53 dossiers contre 64 en 2020. Cette part relative s'élève en 2021 à 3,9% en Bretagne et 4,5% en Métropole.

Les motifs d'irrecevabilité restent majoritairement l'absence de surendettement (absence de changement de situation par rapport à une mesure de surendettement en cours...) et l'inéligibilité du déposant souvent liée au statut de travailleur indépendant qui relève du Tribunal de Commerce.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La proportion de dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire diminue légèrement à 43,8% en 2021 contre 44,5% en 2020.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Parmi les 1.760 dossiers intégralement traités par la commission de surendettement d'Ille-et-Vilaine en 2021, la proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement ressort à 43,4%, soit un niveau supérieur à 2020 (41,9%) et 2019 (42,8%). Cette proportion est également plus élevée qu'en Bretagne (41,1%) et en Métropole (41,5%). À noter que la proportion de mesures imposées d'attente sans effacement continue de baisser pour s'établir à 6% (contre 6,7% en 2020 et 9,8% en 2019).

La proportion de plans conventionnels (6,3%) ressort en-dessous des taux des deux années précédentes (7,2% en 2020 et 6,7% en 2019) et des niveaux relevés en Bretagne (9,4%) et Métropole (7,9%).

Les mesures de Rétablissement Personnel imposées par la commission progressent légèrement à 42% (contre 41,6% en 2020), soit un niveau supérieur à celui observé en Bretagne (39,2%) et en Métropole (39,4%).

La part des mesures de Rétablissement Personnel avec Liquidation Judiciaire demeure marginale : 0,3% en 2021 contre 0,2% en 2020 et 0,6% en 2019.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission continue de garder pour objectif premier la mise en place de mesures pérennes afin de répondre à la volonté du législateur de traiter le mieux possible la situation de surendettement en une seule fois, après prise en considération des possibilités d'amélioration significative de la situation des déposants.

Ainsi, le nombre de dossiers traités de façon pérenne rapporté au nombre total de dossiers traités a permis à la commission d'Ille-et-Vilaine d'élaborer 82,9% de solutions (contre 80,8% en 2020 et 77,2% en 2019) réglant en une seule fois la situation de surendettement. Cette proportion est supérieure à celle relevée en Bretagne (77,8%) et en Métropole (76,3%).

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser le point annuel avec les magistrats d'Ille-et-Vilaine, ni de réunion commune avec la CCAPEX.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	11 réunions 155 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Formations sur la procédure de surendettement dont deux actions auprès de deux Points Conseils Budget (PCB) d'Ille-et-Vilaine. Animation de formations sur les Fichiers et l'Inclusion Bancaire
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	0	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions 31 personnes rencontrées	Présentation des Fichiers et de l'Inclusion Bancaire ainsi que la procédure de surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	192 jeunes rencontrés	Participations aux Journées SNU (le 25 juin : 144 jeunes rencontrés) et une intervention auprès de 10 jeunes lors des Journées d'Action contre l'Illettrisme

Relations avec les Tribunaux :

Des échanges réguliers par téléphone ou par messagerie ont eu lieu avec les Tribunaux et certains ont permis de solutionner des situations complexes.

Les mesures sanitaires n'ont pas permis d'organiser le point annuel avec les magistrats en 2021.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Poursuite de la transmission informatique sécurisée de la liste des dossiers déclarés recevables pour lesquels apparaît une dette locative actuelle. Cette transmission vise à favoriser la prévention des expulsions par la prise en compte rapide de ces situations par la CCAPEX.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Le traitement des dossiers déposés par les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire dont la situation doit être examinée malgré leur inéligibilité de fait.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficultés rencontrées par les débiteurs dans la compréhension globale de la procédure de surendettement et des courriers adressés dans le cadre de la procédure.

Dossiers pour lesquels un bien immobilier est détenu avec démembrement (indivision), usufruit ou par une SCI.

Difficultés pour le débiteur de vendre son bien dans le délai qui lui a été imparti.

Redépôts de certains débiteurs alors que les mesures de surendettement viennent d'entrer en application et que la situation est globalement inchangée.

La commission recommande régulièrement un accompagnement social et/ou budgétaire qui n'est pas mis en place par les débiteurs alors que cet accompagnement leur permettrait de mieux comprendre la procédure de surendettement, de les aider dans la mise en place et le suivi des mesures décidées.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Relations avec les Tribunaux :

- Délai de traitement (Cour d'Appel, rétractation sur recours)
- Forme des recours et des contestations (mail, recours ou contestations envoyés directement au tribunal)
- Droit à l'oubli (redépôts de dossiers après une décision juridique récente).

Fait à Rennes, le jeudi 10 février 2022

Le Président de la Commission
M. BIED-CHARRETON Hugues
Directeur Régional Bretagne des Finances Publiques



Le Secrétaire de la Commission
M. MATTEI Hervé
Directeur Régional Bretagne de la
Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE
ILLE-ET-VILAINE

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 906	1 507	1 619	7,4%	-15,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,9%	46,5%	47,9%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	20,2%	17,8%	16,7%		
Dossiers décidés recevables par la commission	1 722	1 517	1 575	3,8%	-8,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	7,7%	8,2%	6,7%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	68	64	53	-17,2%	-22,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	32,4%	35,9%	41,5%		
Dossiers orientés par la commission	1 734	1 529	1 590	4,0%	-8,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,5%	44,5%	45,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	41,9%	44,5%	43,8%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,4%	0,5%	0,6%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,7%	55,1%	55,6%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 980	1 818	1 760	-3,2%	-11,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,4%	5,6%	4,9%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,4%	3,5%	3,0%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,2%	41,6%	42,0%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,6%	0,2%	0,3%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,7%	7,2%	6,3%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,5%	3,7%	3,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,2%	3,5%	3,2%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	42,8%	41,9%	43,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	33,0%	35,3%	37,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,1%	18,3%	19,8%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	9,8%	6,7%	6,0%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,2%	80,8%	82,9%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	17	9	9		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	13	11	15		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	ILLE-ET-VILAINE	BRETAGNE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3,0%	3,9%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	42,0%	39,2%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,3%	9,4%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	43,4%	41,1%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	82,9%	77,8%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
ILLE-ET-VILAINE	Dettes financières	40 423	1 229	5 290	70,2%	77,8%	11 311	3,0
	dont dettes immobilières	18 264	181	341	31,7%	11,5%	94 136	2,0
	dont dettes à la consommation	20 905	1 102	4 107	36,3%	69,7%	9 383	3,0
	dont autres dettes financières	1 253	680	842	2,2%	43,0%	859	1,0
	Dettes de charges courantes	8 397	1 281	5 256	14,6%	81,1%	3 935	3,0
	Autres dettes	8 779	968	2 325	15,2%	61,3%	1 960	2,0
	Endettement global	57 599	1 580	12 871	100,0%	100,0%	14 905	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
BRETAGNE	Dettes financières	139 020	3 817	16 903	71,2%	80,9%	13 513	3,0
	dont dettes immobilières	67 402	719	1 400	34,5%	15,2%	85 783	2,0
	dont dettes à la consommation	68 168	3 346	12 827	34,9%	70,9%	11 218	3,0
	dont autres dettes financières	3 451	2 140	2 676	1,8%	45,3%	801	1,0
	Dettes de charges courantes	25 560	3 678	14 863	13,1%	77,9%	3 427	3,0
	Autres dettes	30 647	2 756	6 411	15,7%	58,4%	2 000	2,0
	Endettement global	195 227	4 720	38 177	100,0%	100,0%	16 943	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0